LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS

Société d'expertise comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France & Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
Siège : 2 rue de Phalsbourg | 75017 PARIS | Tél. : + 33 1 47 66 58 20 | www.ecovis.fr
S.A.S. au capital de 76 000 Euros | RCS PARIS 612 000 836 | APE : 6920Z

ECOVIS International, a network of independent tax advisors, accountants, auditors and lawyers, operating in more than 70 countries worldwide.
ECOVIS International is a Swiss association. Each Member Firm is an independent legal entity in its own country and is only liable for its own acts or omissions, not those of any other entity.
ECOVIS France is the French member firm of ECOVIS International. ECOVIS France is part of ECOVIS International ® network of firms.
ECOVIS International ® is a member of Forum of Firms, an independent association of international networks that perform international audits.

As member, ECOVIS International ® is required to implement and monitor quality control standards that Forum has prepared and makes an annual declaration stating that its members adhere to Forum's high standards.

LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY

9 rue Omer Talon

75011 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2026

A l'Assemblée générale de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la LIGUE REGIONALE ILE DE FRANCE DE RUGBY, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de Commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY A LA LIFR

Dirigeants communs :

- **Monsieur Peter MACNAUGHTON: Membre du Comité Directeur de la LIFR et membre du Comité d'Orientation Politique de la Fédération Française de Rugby**

La FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY a versé à la LIFR un montant de subventions de 1 551 355 €.

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA LIFR

Dirigeants communs :

- **Monsieur Stéphane CHARTIER:** Trésorier adjoint de la LIFR est trésorier adjoint au Stade Français Paris

La LIFR a versé au Stade Français Paris une aide à l'emploi d'un montant de 45 000 €.

- **Monsieur Bruno CARRERE:** Membre du Comité Directeur de la LIFR est Président du club de Pantin

La LIFR a versé au club RO PANTIN une aide à l'emploi d'un montant de 6 000 €.

Paris, le 10 novembre 2026

UNION FIDUCIAIRE DE PARIS
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Emmanuel MAGNIER
Associé